

Convention de mise à disposition d'un logement à titre onéreux

Délibération 2018-061

Madame Zakia CHEMAO, agent de la Direction de la Distribution, occupe depuis le 1^{er} décembre 2017 un studio situé 154 avenue Paul Vaillant Couturier à Paris 14^{ème}, en vertu d'une délibération du conseil d'administration du 24 novembre 2017.

Le contrat de mise à disposition du logement avait pour échéance le 31 août 2018. Toutefois, le contrat de travail à durée déterminée a été renouvelé en date du 9 juillet 2018 et prolongé jusqu'au 10 août 2019. Madame CHEMAO n'ayant pas encore trouvé de logement, l'assistante sociale a demandé la prolongation de l'occupation.

Par décision du Directeur général n°2018-07, le contrat de mise à disposition du logement a été prolongé du 1^{er} septembre au 15 octobre 2018.

Il est proposé de prolonger la mise à disposition du logement jusqu'au 10 août 2019, par la conclusion d'une nouvelle convention de mise à disposition. Cette occupation est consentie moyennant une redevance mensuelle de 299,32 euros.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général de la régie à signer une convention de mise à disposition d'un logement à titre onéreux avec Mme CHEMAO.

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles R 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris,

Vu la procédure de gestion des logements Eau de Paris n°DDP-P-09-01 du 1^{er} octobre 2007, modifiée le 27 janvier 2009,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2017-119 en date du 24 novembre 2017 autorisant Madame CHEMAO à bénéficier à titre onéreux d'un logement situé 154 avenue Paul-Vaillant Couturier à Paris 14^{ème},

Vu la convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux d'un logement n°2016-026 en date du 1^{er} décembre 2017 attribuant Madame CHEMAO un logement situé 154 avenue Paul-Vaillant Couturier à Paris 14^{ème}, pour une occupation du 1^{er} décembre 2017 au 31 août 2018,

Vu la décision du Directeur général n°2018-07 permettant à Madame CHEMAO de prolonger l'occupation du 1^{er} septembre au 15 octobre 2018,

Considérant que ce logement n'est pas dans l'immédiat utile pour le service public de l'eau,

Vu le projet de convention de mise à disposition à titre précaire, révocable et onéreux,

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité à la majorité

DECIDE

Article 1 :

Le Directeur général de la régie est autorisé à signer avec Madame Zakia CHEMAO, la convention de mise à disposition, à titre précaire, révocable, et onéreux du logement sis 154 avenue Paul-Vaillant Couturier à Paris 14^{ème} du 15 octobre 2018 au 10 août 2019. Le montant de la redevance est de 299,32 euros mensuels.

Article 2 :

Les redevances et charges locatives liées à cette occupation seront facturées à l'occupant.

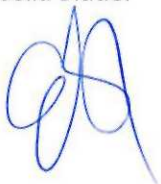
Article 3 :

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget d'exploitation des exercices 2018 et suivants de la régie – articles 752, 7087 et 165.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris

Célia Blauel



Le Directeur Général


Benjamin GESTIN

Délibération du Conseil d'administration du : **12 octobre 2018**

Affiché au siège de la régie le : **18 OCT. 2018**

Transmis au représentant de l'Etat le : **18 OCT. 2018**

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le : **18 OCT. 2018**

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.

